

ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR DU HAUT GIFFRE

Le secrétaire

M. TASTET Alain

1241 Avenue du Noiret

74300 CLUSES

tél.: 04 50 89 60 76

Por:06 65 77 05 24

E-mail: alain.tastet.74@orange.fr

Cluses, le 16 septembre 2019

Cher(e) sociétaire,

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à l'assemblée générale de l'Association Sportive de Tir du Haut-Giffre , qui se tiendra à Samoëns **à la salle des fêtes du Criou** le:

Vendredi 27 septembre 2019 à 20h30 précises.

Ordre du jour:

- Appel des présents.
- Contrôle des pouvoirs.
- Lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale de septembre 2018.
- Rapport moral du Président.
- Rapport financier du trésorier.
- Enregistrement des permanences.
- Paiement des licences.

Nous demandons dorénavant à tous les sociétaires de reprendre leur licence 2019-2020 avant le 31 décembre 2019, date limite avant retour des licences à la fédération.

tarif des licences pour la saison 2019-2020:

Seniors: 130,00€

Juniors: 50,00€

Vous pouvez régler votre licence en trois fois en indiquant au dos de chaque chèque la date de présentation du chèque souhaitée,

Vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre règlement par chèque dans le but de réduire les délais d'attente à la fin de l'assemblée générale à:

M. ALLAMAND Frédéric

520 VOIE DES HAUTS DE CLARICY

Immeuble E Appt 4780

74440 TANINGES

ou

M. TASTET Alain

1241 Avenue du Noiret

74300 CLUSES

Les licences vous seront distribuées à la fin de l'assemblée générale,

Si vous souhaitez ne plus reprendre votre licence pour la saison suivante, merci de contacter le secrétaire ou le président de façon à la renvoyer à la FFtir le plus vite possible et de ne pas vous placer au planning des permanences.

Le secrétaire place les sociétaires au planning des permanences mais ne peut en aucun cas connaître les obligations professionnelles et personnelles de tous, si vous souhaitez prendre votre permanence à des périodes qui vous intéressent, merci de contacter le secrétaire après l'assemblée générale, la priorité d'inscription restant pour les personnes se rendant à l'assemblée générale.

Dans un but de meilleure communication et de réduction des coûts de courrier, si certains d'entre vous désirent recevoir les prochaines convocations uniquement par e-mail, merci de m'envoyer un e-mail à mon adresse ci dessous:

alain.tastet.74@orange.fr

ATTENTION: Nous rappelons que, depuis la saison 2015-2016, la participation à un week-end de permanence est obligatoire pour chaque sociétaire et que toute permanence non tenue **sans prévenir le comité** donnera lieu à une pénalité de 130€ l'année suivante.

Toute permanence non tenue mais en prévenant à l'avance le président ou en vous arrangeant avec d'autres sociétaires ne sera pas concernée par cette mesure.

Les sociétaires ne s'étant pas inscrits à une permanence se verront désigner une date d'office. S'il n'y a pas assez de sociétaires pour assurer toutes les permanences, le secrétaire pourra reporter les dates de permanence de certains sociétaires (sélectionnés par ordre alphabétique) des journées où il y a trop de permanents sur celles où il n'y en a pas assez.

Rappel: en application du décret 95.589 du 6 mai 1995, il est rappelé à tous les détenteurs d'armes à titre sportif qu'ils doivent impérativement adresser une photocopie recto-verso de leur nouvelle licence à la Préfecture ou sous-Préfecture de leur domicile avant le 30 Novembre 2019 et que la F.F.Tir signalera aux autorités tous les tireurs ayant bénéficié d'un avis favorable (feuille verte) et n'ayant pas renouvelé leur licence avant cette date.

Salutations
Le président
M. ALLAMAND Frédéric

A découper

POUVOIR

M. _____

Donne pouvoir à M. _____
pour le représenter à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR
DU HAUT GIFFRE du 27 septembre 2019, et prendre toute décision en son lieu et place.

Signature:

Date:

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Bon pour Pouvoir")